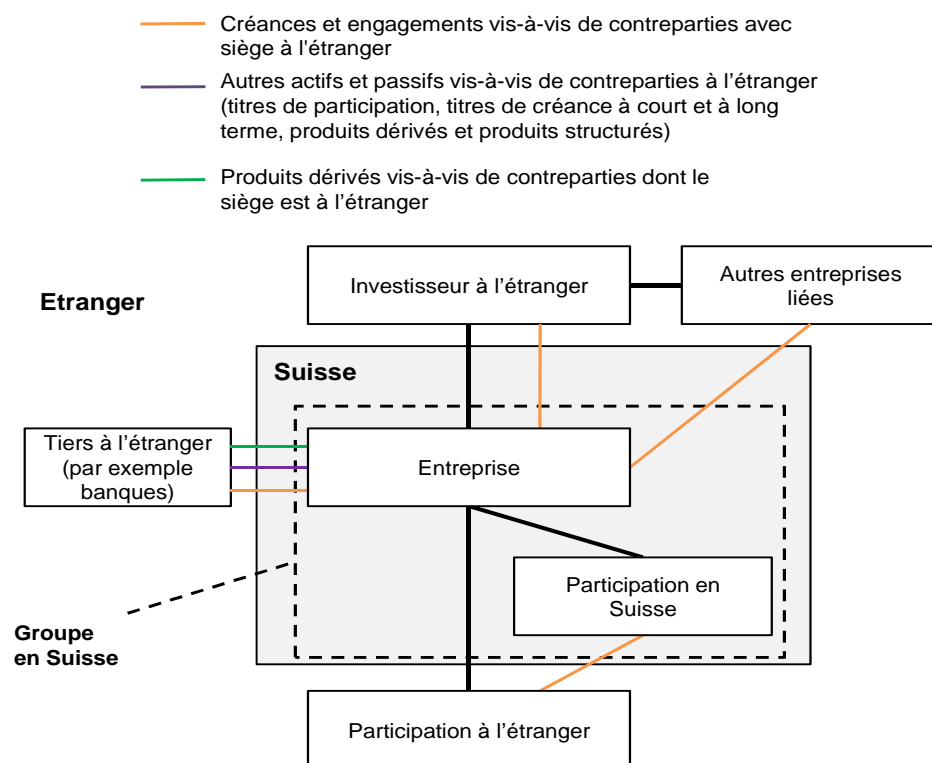




Commentaires sur l'enquête annuelle relative aux relations financières avec l'étranger – INA

Vue d'ensemble

Les éléments de la présente fiche de travail fixent la marche à suivre pour le traitement de l'enquête. Le graphique ci-dessous présente, à l'aide d'un exemple, les postes de bilan à prendre en compte dans le cas de **contreparties à l'étranger**. La Principauté de Liechtenstein est considérée comme faisant partie du territoire suisse. Ce graphique ne représente pas toutes les encours possibles.



Participations en Suisse

On entend par participations en Suisse toutes les entreprises domiciliées en Suisse et juridiquement indépendantes dont votre entreprise détient au moins 10% des fonds propres avec droit de vote.

Groupe domicilié en Suisse

La groupe domicilié en Suisse comprend toutes les entreprises domiciliées en Suisse mentionnées dans le relevé. Il s'agit généralement de l'entreprise tenue de fournir des données et de toutes les entreprises domiciliées en Suisse dont elle détient au moins 10% des fonds propres avec droit de vote (participations en Suisse).

Différents types de contreparties à l'étranger

(a) Investisseurs avec siège à l'étranger

On entend par investisseurs avec siège à l'étranger toutes les personnes physiques et morales qui détiennent au moins 10% des fonds propres avec droit de vote de votre entreprise (par exemple société mère).

Exemples:

- Société mère à l'étranger
- Sociétés intermédiaires à l'étranger
- Personnes physiques à l'étranger
- Institutions de droit public à l'étranger

Ne sont pas considérés comme des investisseurs les *nominee shareholders*, c'est-à-dire les actionnaires détenant, pour le compte de leurs clients, les actions de ces derniers.

(b) Participations à l'étranger

On entend par participations à l'étranger toutes les entreprises situées à l'étranger dont votre entreprise domiciliée en Suisse détient au moins 10% des fonds propres avec droit de vote (par exemple filiales). Les succursales à l'étranger sont traitées comme des participations.

(c) Tiers à l'étranger

Sont considérés comme tiers à l'étranger les entreprises, les collectivités et établissements de droit public et les autres partenaires commerciaux à l'étranger avec lesquels il n'existe aucune relation d'investissement direct (participation directe ou indirecte de 10% ou davantage dans les fonds propres avec droit de vote).

(d) Autres entreprises liées

On entend par autres entreprises liées toutes les entreprises qui font partie du même groupe, mais ne comptent ni parmi les investisseurs directs ou indirects ni parmi les participations (voir graphique pour la distinction entre *investisseurs*, *participations* et *autres entreprises liées*).

Différents types de capitaux**(a) Crédits vis-à-vis de contreparties avec siège à l'étranger**

Postes à l'actif et au passif vis-à-vis d'une contrepartie avec siège à l'étranger.

Ils comprennent les crédits commerciaux, les crédits en compte courant, les effets de change, les acomptes, les prêts, les crédits et dépôts auprès de banques à l'étranger, les crédits résultant de pensions de titres, les créances et engagements sous forme d'intérêts ainsi que les autres créances et engagements analogues.

Les crédits ne comprennent pas les titres de créance, les titres de participation, les produits dérivés et les produits structurés. En outre les fonds fiduciaires placés sur des marchés monétaires étrangers par l'intermédiaire de banques sises en Suisse ne doivent pas être pris en considération.

(b) Autres actifs et passifs vis-à-vis de contreparties avec siège à l'étranger

Titres de participation, titres de créance à court et à long terme ainsi que produits dérivés et produits structurés (voir pour une description détaillée la section INQ4X).

Ne doivent pas être pris en considération les titres de participation, produits structurés et titres de créance à court et à long terme conservés dans un dépôt auprès d'une banque domiciliée en Suisse. Les produits dérivés doivent toujours être pris en compte. Les instruments financiers dérivés portant sur plusieurs monnaies doivent être indiqués dans la monnaie dans laquelle l'opération est réglée.

(c) Transactions sur produits dérivés avec contreparties à l'étranger

Les produits suivants font partie de la catégorie des instruments financiers dérivés: *forwards*, *futures*, *swaps* et *options*.

Dispositions particulières pour les compagnies d'assurances

Les compagnies d'assurances doivent indiquer:

- les placements de capitaux et les engagements liés aux opérations transfrontières, notamment aux opérations de réassurance
- les capitaux «libres» investis à l'étranger (placements de capitaux sans contrepartie technique au passif)
- les capitaux investis à l'étranger pour couvrir des risques en Suisse

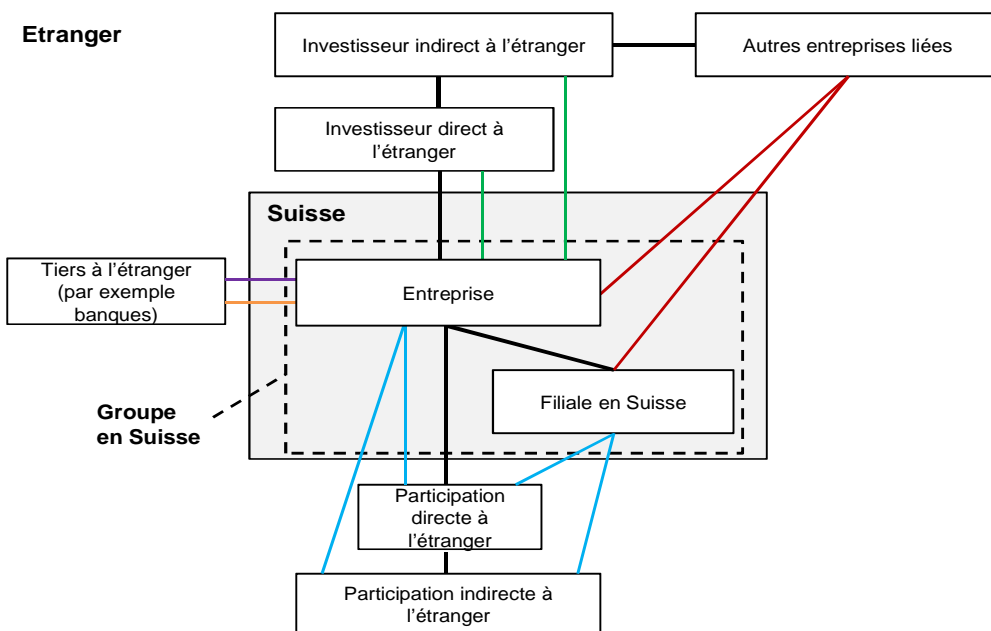
En revanche, elles ne doivent pas déclarer les placements de capitaux qu'elles détiennent pour le compte de succursales à l'étranger.

Indiquez vos créances et engagements vis-à-vis de contreparties avec siège à l'étranger. Le crédit doit toujours être indiqué en francs dans la feuille de calcul de la monnaie originale du crédit.

Le graphique ci-dessous ne présente pas tous les cas de figure possibles.

Important: Seuls les créances et engagements vis-à-vis de **contreparties à l'étranger** doivent être pris en considération.

- Créances et engagements dits vis-à-vis d'un investisseur direct ou indirect à l'étranger (par exemple société mère)
- Créances et engagements vis-à-vis d'une participation directe ou indirecte à l'étranger (par exemple société mère)
- Crédits vis-à-vis d'autres entreprises liées (par exemple sociétés sœurs)
- Créances et engagements vis-à-vis de tiers
- Crédits commerciaux et avances



Crédits vis-à-vis de filiales à l'étranger non consolidées

Les crédits vis-à-vis de filiales à l'étranger non consolidées (en règle générale, il s'agit de participations minoritaires) doivent être indiqués sous Crédits vis-à-vis de participations à l'étranger. S'il n'est pas possible de les distinguer des crédits vis-à-vis de tiers, ils doivent être indiqués sous Crédits vis-à-vis de tiers à l'étranger.

Délimitation entre crédits et autres instruments

Font partie des crédits:

Effets de change, acomptes, prêts, crédits et dépôts auprès de banques à l'étranger, crédits résultant de pensions de titres, créances et engagements sous forme d'intérêts, crédits en compte courant ainsi que crédits commerciaux et avances.

Ne font pas partie des crédits:

Fonds fiduciaires placés par l'intermédiaire de banques domiciliées en Suisse sur des marchés monétaires étrangers, titres de créance, titres de participation, produits dérivés et structurés.

Evaluation des crédits

Valeur nominale plus intérêts courus.

Créances et engagements à court et à long terme

Créances et engagements à court terme: échéance résiduelle inférieure ou égale à un an.

Créances et engagements à long terme: échéance résiduelle de plus d'un an.

Crédits commerciaux et avances

Actif

- Crédits commerciaux: créances nées, dans les échanges de biens et services, de la fixation d'un objectif de paiement ou d'une date de valeur par votre groupe au bénéficiaire (créances issues de livraisons et de prestations ou créances clients)
- Avances: paiement anticipé effectué ou acompte versé par votre groupe au prestataire entre la date de conclusion du contrat d'achat et la date de livraison (intégrale ou partielle)

Passif

- Crédits commerciaux: engagements nés, dans les échanges de biens et services, de la fixation d'un objectif de paiement ou d'une date de valeur par le prestataire à votre groupe (engagements issus de livraisons et de prestations, ou créances clients)
- Avances: paiement anticipé effectué ou acompte versé par le prestataire à votre groupe entre la date de conclusion du contrat d'achat et la date de livraison (intégrale ou partielle)

Règles de conversion des montants en monnaies étrangères

Veuillez convertir les montants en monnaies étrangères en francs suisses au cours de change de la date de référence de l'enquête. S'il n'est pas possible de présenter les crédits par monnaies, veuillez indiquer le volume total sous Francs suisses.

Titres de participation**Actif**

Titres de participation (actions, bons de participation et papiers-valeurs analogues) dont l'émetteur, non lié à l'entreprise concernée par l'enquête (société mère, sociétés sœurs et filiales), est à l'étranger; parts de placements collectifs dont le siège est à l'étranger

Il ne faut pas indiquer les titres de participation conservés dans un dépôt auprès d'une banque domiciliée en Suisse.

Titres de créance à court terme**Actif**

Titres de créance à court terme négociables émis avec un escompte; tous autres titres de créance dont l'émetteur est à l'étranger et dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an

Il ne faut pas indiquer les titres de créance à court terme conservés dans un dépôt auprès d'une banque domiciliée en Suisse.

Passif

Titres de créance émis par l'entreprise à l'étranger avec un escompte; tous autres titres de créance émis par l'entreprise à l'étranger et dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an

Titres de créance à long terme**Actif**

Titres de créance à long terme négociables (emprunts obligataires, notes, obligations à coupon zéro, etc.) dont l'émetteur est à l'étranger et ayant une durée initiale supérieure à un an

Il ne faut pas indiquer les titres de créance à long terme conservés dans un dépôt auprès d'une banque domiciliée en Suisse.

Passif

Titres de créance à long terme émis par l'entreprise à l'étranger (emprunts obligataires, notes, obligations à coupon zéro, etc.) dont la durée initiale est supérieure à un an

Produits structurés (certificats, produits à rendement maximal, produits à capital garanti)

Titres combinant divers instruments financiers en un nouveau produit. Ils peuvent comprendre des placements de base, tels que les actions ou les obligations, et des produits dérivés. Les titres de créance standardisés reproduisant à l'identique un sous-jacent (certificats) sont également des produits structurés.

Actif

Produits structurés dont l'émetteur est domicilié à l'étranger. Il ne faut pas indiquer les produits structurés conservés en dépôt auprès d'une banque domiciliée en Suisse.

Passif

Produits structurés émis par l'entreprise à l'étranger

Produits dérivés

Forwards, *futures*, swaps et options; contrats à terme dont la valeur est déterminée par un ou plusieurs instruments financiers, indices ou marchandises.

Actif

Créances résultant d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés qui se trouvent en dépôt dans une banque en Suisse doivent être indiqués.

Passif

Engagements résultant d'instruments financiers dérivés

Doivent par exemple être indiqués:

- les options achetées et émises (warrants)
- les options et *futures* négociés sur les bourses de produits dérivés
- les options de gré à gré (*over-the-counter*) et les opérations à terme, par exemple les swaps de devises (*foreign exchange swaps*), les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur actions (*equity swaps*), les contrats de taux à terme (*forward rate agreements*), etc.

Les contrats à terme sur les marchandises et les services qui prévoient la livraison d'une marchandise ou d'un service ne doivent pas être indiqués.

Règles de conversion des montants en monnaies étrangères

Veillez convertir les montants en monnaies étrangères en francs suisses au cours de change de la date de référence de l'enquête.

S'il n'est pas possible de présenter les crédits par monnaies, veuillez indiquer le volume total sous Francs suisses.

- Les produits structurés portant sur plusieurs monnaies doivent être indiqués dans la monnaie dans laquelle l'opération est réglée
- Les instruments financiers dérivés portant sur plusieurs monnaies doivent être indiqués dans la monnaie dans laquelle l'opération est réglée

INA50 Charges d'intérêts et produit des intérêts sur créances et engagements vis-à-vis de contreparties à l'étranger

Intérêts sur les créances et engagements à court et à long terme (hors titres de créance, titres de participation, produits dérivés et produits structurés). Veuillez convertir tous les intérêts en francs et les annoncer avec la contrepartie correcte.

Calcul des intérêts

Charges d'intérêts et produit des intérêts délimités par période sur les crédits annoncés dans INQ3X, moins les impôts à la source non récupérable:

INA60 Opérations sur produits dérivés vis-à-vis de contreparties à l'étranger

Doivent par exemple être indiqués:

- les primes versées et encaissées ainsi que les gains et pertes réalisés sur les options et warrants achetés et émis
- les marges versées et encaissées sur les options et *futures* négociés sur les bourses de produits dérivés
- les gains et pertes réalisés sur les options de gré à gré (*over-the-counter*) et les opérations à terme:
 - o les intérêts nets versés et perçus sur les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises (*cross-currency swaps*), les swaps sur actions (*equity swaps*) et les contrats de taux à terme (*forward rate agreements*)
 - o les paiements nets découlant de l'exécution ou de la compensation de contrats portant sur des swaps de change (*foreign exchange swaps*)

Ne doit pas être indiquée: la livraison du sous-jacent pour les instruments financiers dérivés.